

Certificat relatif à la nature d'un immeuble

Conditions d'obtentions

- Etre tunisien propriétaire d'un immeuble ou étranger résidant en Tunisie et propriétaire d'un immeuble suivant les procédures légales relatives à l'appropriation des étrangers en Tunisie.

Pièces à fournir

- Carte d'identité nationale
- Toute pièce d'identité pour les étrangers

Lieu de dépôt du dossier

- Le secteur "Imada"

Délais

- Immédiatement ou après enquête